

Election du Président de l'établissement public administratif chargé de promouvoir le tourisme sur le territoire de l'agglo

La CACL a créé son office de tourisme dénommé « Office de tourisme communautaire du centre littoral ». Ce nouvel établissement public administratif, administré par un conseil d'administration composé d'élus de la CACL et de professionnels du tourisme réunira son 1^{er} conseil d'administration ce jeudi 8 novembre à 15 heures dans ses locaux sis à Matoury.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme relève de la compétence exclusive des communautés d'agglomération. Ainsi la mise en place de ce nouvel établissement est indispensable pour mettre en œuvre cette compétence visant à promouvoir le tourisme sur le territoire.

L'Office de tourisme communautaire du centre littoral devra dans le cadre de ses missions :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes
- Assurer la promotion du territoire qui comprend les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Montsinéry-Tonnégrande, Roura, Matoury et Macouria
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères
- Apporter son concours à la réalisation des événements et à l'animation du territoire

Il pourra également être consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques projetés, sur le territoire communautaire.

A SAVOIR

Ce nouvel établissement ne constitue pas une nouvelle entité venant s'ajouter aux offices et points d'information présents dans les communes.

Il sera la porte d'entrée unique de la mise en œuvre de la stratégie touristique de l'agglo, élaborée de concert avec les communes membres. Les offices de tourisme et points d'information existants dans les communes seront maintenus. Gérés à terme par le nouvel EPA, Office de tourisme communautaire, ils seront les garants du déploiement de la stratégie touristique de la CACL sur l'ensemble du territoire et ce aux services des résidents et des touristes désireux de découvrir le territoire.